
CERTIFICAT DE L'OFFICIER RAPPORTEUR AYANT PRÊTÉ LE
SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le 18^e jour du mois de juillet, *Richard James Bell*, l'officier rapporteur pour le district électoral du comté de Muskoka, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un officier rapporteur par la 32^e section du 6^e chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

CHAS. W. LOUNT,
J. P., pour le district de Muskoka.

Vraie copie.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en chancellerie,
Canada.

Je, soussigné, *Charles W. Lount*, magistrat stipendiaire et juge de paix pour le district de Muskoka, certifie par les présentes que le 14^e jour A. D. 1872, *Jacob Dill*, clerc d'élection pour le comté de Muskoka, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un clerc d'élection par la 32^e section du 6^e chapitre des statuts refondus du Canada.

En foi de quoi je lui ai délivré sous mon seing le présent certificat.

CHARLES W. LOUNT,
Juge de paix.

Vraie copie.

EDOUARD LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en chancellerie,
Canada.

RAPPORT.

(Endossé.)
Rapport, Election 1872,
Chambre des Communes,
district électoral du
comté de Muskoka.

R.-J. BELL,
Officier rapporteur.

En vertu d'un bref d'élection pour le district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario, Puissance du Canada, daté du 15^e jour de juillet 1872, et à moi adressé, je déclare par le présent que j'ai dûment procédé à tenir la dite élection, et qu'une votation ayant été demandée de la part d'*Alexander Peter Cockburn* et de *D'Arcy Boulton* (les deux seuls candidats à la dite élection qui ne se soient point retirés de la lutte avant le jour de la votation), la votation a eu lieu en conséquence aux différents lieux de votation mentionnés dans la proclamation par moi lancée à cet égard. Je déclare de plus que depuis la dite votation qui a eu lieu le 23^e jour d'août dernier, j'ai reçu des rapports (qui paraissent avoir été régulièrement faits suivant la loi passée à cet égard) pour les lieux de votation suivants, savoir : le township de Macaulay, les townships unis de Draper, Ryde et Oakley, le township de Muskoka, le township de Monck, les townships de Watt et Cardwell, Rousseau-Jonction, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau Junction et Magnetawan, le lieu de votation à mi-chemin entre Rousseau-Jonction et Parry Sound, le lieu de votation au village de Parry Sound, le lieu de votation à Parry Sound Junction, le lieu de votation dit *Dam Polling Place*, le lieu de votation aux Chûtes de McKellar, le lieu de votation à Utterson, le lieu de votation à Hintsville, le lieu de votation à Port-Carling, et le lieu de votation à Byng-Inlet.